



Extrait du procès-verbal des séances du Conseil d'Etat
Auszug aus dem Protokoll der Sitzungen des Staatsrates

Séance du **30 SEP. 2009**
Sitzung vom

LE CONSEIL D'ETAT,

Vu la requête du 27 avril 2009 de la municipalité de Liddes, sollicitant l'homologation de la modification partielle du plan d'affectation des zones et du règlement communal des constructions (secteur « Le Chapelet »);

Vu les articles 75 et 78 de la Constitution cantonale;

Vu les dispositions de la loi du 5 février 2004 sur les communes (LCo);

Vu les dispositions de la loi fédérale du 22 juin 1979 sur l'aménagement du territoire (LAT) et ses dispositions cantonales d'application du 23 janvier 1987 (LcAT);

Vu quant aux frais l'article 88 de la loi sur la juridiction et la procédure administratives du 6 octobre 1976 (LPJA);

Vu l'avis de mise à l'enquête publique inséré dans le Bulletin officiel No 46 du 14 novembre 2008;

Vu l'opposition déposée;

Vu la décision du 17 février 2009 de l'assemblée primaire de Liddes approuvant la modification partielle du plan d'affectation des zones et du règlement communal des constructions (secteur « Le Chapelet »), décision publiée dans le Bulletin officiel No 10 du 6 mars 2009;

Vu l'absence de recours déposé;

Vu le préavis du 7 septembre 2009 du Service du développement territorial;

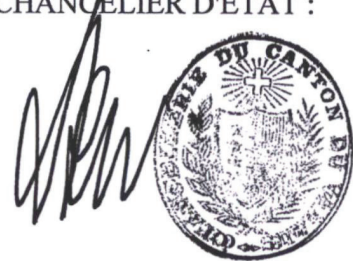
Sur la proposition du Département des finances, des institutions et de la santé,

d é c i d e :

d'homologuer la modification partielle du plan d'affectation des zones et du règlement communal des constructions (secteur « Le Chapelet ») telle qu'approuvée par l'assemblée primaire de Liddes le 17 février 2009.

émolument : 150 francs

Pour copie conforme,
LE CHANCELIER D'ETAT :



- 5 extr. DFIS
- 1 extr. SDT
- 1 extr. IF